



## CONDITIONS DE VENTE

La vente sera faite au comptant. Les acquéreurs paieront, en sus des enchères, les frais suivants : **24 % TTC** linéaire, **14.28 % pour les Tutelles**.

La vente est faite avec **Garantie Quinquennale** pour toutes les œuvres présentées, conformément aux indications portées au catalogue. Il sera délivré un certificat d'authenticité à tout adjudicataire qui en fera la demande. D'éventuelles modifications aux descriptions du catalogue pourront être annoncées au moment de la vente et seront consignées au Procès-Verbal.

Une **Exposition préalable** permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les restaurations et les retouches des œuvres ne sont pas signalées. Des rapports de condition peuvent être réalisés, sur demande.

Il est conseillé aux adjudicataires de faire assurer leurs lots et de faire procéder à leur enlèvement dans les meilleurs délais afin d'éviter les **frais de manutention, de gardiennage et de stockage** qui seront à leur charge à compter du **1<sup>er</sup> mars 2022**, d'un montant de 4 € ttc (objets d'art, tableaux...) et de 10 € ttc (meubles), par jour de retard. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de la Société de vente à quelque titre que ce soit.

A défaut de paiement, une mise en demeure avec avis de réception sera adressée à l'adjudicataire. A l'expiration d'un mois après cette mise en demeure et à défaut de paiement du bordereau, il sera exigé une pénalité de 10 % du prix de l'adjudication avec un minimum de 200 €. Cette clause contractuelle ne préjuge pas de toute autre procédure de recouvrement ou de folle enchère.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») consultable par toutes les structures de vente aux enchères. Réclamation possible auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). THIERRY-LANNON & ASSOCIÉS s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Droit d'accès sur demande.

**ORDRES D'ACHAT** : Les Commissaires-Priseurs se chargent, gratuitement, de conseiller d'éventuels acheteurs et d'exécuter les ordres d'achat qui leur sont confiés : ces ordres sont tenus secrets jusqu'au moment de l'adjudication et sont exécutés au meilleur prix possible. Les enchères par téléphone sont un service gracieux pour les clients qui ne peuvent assister à la vente et ne seront pas suivies pour les œuvres estimées à moins de 500 €. La Société THIERRY-LANNON & Associés ne peut être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique au moment de la vente et invite, le cas échéant, les adjudicataires potentiels à émettre parallèlement un éventuel ordre ferme pour parer tout défaut d'appel. Toute demande d'enchère téléphonique vaut acceptation de l'estimation basse portée sur le catalogue ; à défaut il est conseillé de laisser un ordre d'achat ferme. Concernant les enchères portées à distance, dites en « Live », nous rappelons aux enchérisseurs potentiels que le rythme de la vente, en salle, prévaudra. Nous nous permettons dès lors d'insister sur la nécessaire réactivité de nos participants, afin de ne pas connaître la déception de voir un lot leur échapper, la responsabilité de THIERRY-LANNON & ASSOCIÉS ne pouvant aucunement être engagée sur un défaut de connexion ou une possible lenteur des systèmes de communication.

**EXPEDITION** : Nous vous remercions de contacter nos magasiniers pour un conseil d'expédition. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur. Afin d'éviter des retards de traitement après la vente, il est conseillé de faire appel à des prestataires extérieurs qui assurent l'emballage et l'expédition de vos lots (ex : MBE Etc, The Packengers...). Néanmoins, les expéditions, ou remises à leur transporteur, ne pourront être effectuées au profit des adjudicataires, qu'à réception formelle d'une décharge de responsabilité de THIERRY-LANNON & ASSOCIÉS, le transporteur du client ayant seul à prendre en charge la sécurité et l'assurance dudit bien pour l'adjudicataire requérant ledit transport.

**EXPORTATION** : Les Commissaires-Priseurs se tiennent à la disposition des acheteurs étrangers pour les conseiller concernant les formalités d'exportation.

Port du masque et Pass sanitaire obligatoires (*selon réglementation en vigueur*)